

APPEL AUX CANDIDATS EN VUE DU RECRUTEMENT (+ CONSTITUTION RESERVE) DE :

Un(e) ouvrier(re) niveau E2 pour le service des travaux (voirie)

Mission

Sous l'autorité de la hiérarchie du service des travaux, l'agent devra exécuter divers travaux d'entretien courant et de réparation en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

Il devra notamment :

- Effectuer des travaux de voirie et d'éégouttage, d'entretien d'espaces verts, de bâtiments ;
- Nettoyer, entretenir et ranger le matériel, les équipements et les locaux ;
- Assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures et du matériel ;
- Exécuter des missions d'intervention d'urgence (ex. intervention rapide en cas d'accident ou de catastrophe naturelle) ;
- Appliquer les normes de sécurité en vigueur dans son domaine d'activité ;
- Conduire des engins de BTP (mini - pelle, tractopelle, tracteur avec benne, éventuellement camion) ;
- Intervenir lors du service d'hiver (déneigement, salage,...).

Profil

- Etre polyvalent ;
- Être capable de travailler en autonomie sous l'autorité de son supérieur hiérarchique et de structurer son travail ;
- Appliquer rigoureusement les règles de sécurité ;
- Effectuer des tâches simples et répétitives sans commettre d'erreurs ;
- Se montrer disponible, précis, soigneux et fiable ;
- Présenter une image positive de la Commune, se montrer discret et respecter le sens du service au citoyen ;
- Avoir de bonnes aptitudes relationnelles, facilité d'intégration au sein d'une équipe;
- Etre disposé à suivre les formations complémentaires jugées nécessaires ;

Conditions

- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être déclaré apte par le Conseiller en prévention - médecin du travail à l'issue de l'évaluation de santé préalable à l'affectation ;
- Posséder le permis B ;
- Réussir un examen d'aptitudes professionnelles destiné à établir des connaissances suffisantes dans la profession devant un jury désigné par le collège communal (minimum 50% dans chacune des épreuves organisées et min 60% sur l'ensemble).

Atouts

- Posséder le permis C ou G ;
- Expérience en qualité d'ouvrier de voirie dans une administration publique ou entreprise du bâtiment et travaux publics (BTP).

Rémunération et avantages

- Régime de travail : temps plein de jour
- Heures/sem : 38h00
- Horaire : du lundi au vendredi et prestations exceptionnelles le week-end et jours fériés
- Commentaire additionnel : CDD (2 x 6 mois puis 1 an) en vue d'évolution vers un CDI
- Salaire : min. 24.606,48 EUR (sans ancienneté) et max. 28.900,34EUR de salaire brut annuel indexé (à l'indice actuel);
- Possibilité de reprise d'ancienneté barémique de 6 années maximum du secteur privé et de toutes les années effectuées dans le secteur public ;
- Avantages : chèque repas (8€ brut/jour), allocation de fin d'année, pécule de vacances, horaire allégé en juillet/août.

Candidature

Sous peine d'irrecevabilité, les candidatures sont à adresser au collège communal, rue de la Westrée, 9 à 4360 OREYE pour le 27 janvier 2021 au plus tard (date de clôture des candidatures).

Renseignements : Mr. Marc Pint (responsable service travaux)
Rue de la Westrée n° 9
4360 Oreye
Tel. : 019/338951
Email : marc.pint@oreye.be

L'acte de candidature doit être composé des documents suivants :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Une copie du diplôme éventuel
- Une copie du permis B et autres catégories, le cas échéant,
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois.

Une sélection préalable des candidats pourra être faite sur base des lettres de motivation et CV.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice,
B.MAHY

Le Bourgmestre,
J.M.DAERDEN